L'ENGAN.

A KERNAGHAN

PARTAGE.

RÉSIDENCE admirablement Beaux Ter-

L'ESPLANADE, AU RUE CLAIBORNE.

A BATIR

DOUBLE EN EN BOIS,

RUE CLAIBORNE.

en bois à deux

CLAIBORNE.

l'avenue Esplanade du Bayou.

Résidence en étages,

VILLE, COIN DAUPHINE.

de Mme Veuve de

de District pour la

A KERNAGHAN.

en bois,

VIET.

Cie.

47

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 28 DECEMBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de..........1 P. M.
JEUDIS, " " ....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville) 3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS..........5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing..........7 A. M.
VENDREDIS " " ....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions:

TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE, Agent
No 47 rue Carondelet.

1er mai—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, Collier, mercredi, 28 décem.
LA NORMANDIE, Laurent, samedi, 31 décem.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 7 janvier

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60

Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 25 rue du Camp. J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

NIAGARA..........Vendredi, 30 déc.
KNICKERBOCKER..........Mardi, 3 janvier.
HUDSON..........Vendredi, 6 janv.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans San Antonio Express... 5.00 p m	Arrivée à la N-Orléans San Antonio Express... 7:06 a m
California Express, daily 9:45 a m	California Express, daily 10:55pm

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:45 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Parry.

J. KRUTTSCHNITT, G n'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS CINCINNATI — 11 HOURS BIRMINGHAM
WITH THROUGH SLEEPING CARS

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cinc'ti 24 1-2 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

VESTIBULE	No 6 Limited	No 2. Limited.
Part de la N.-Orléans	3:30 p m.	7:20 p.m.
Arrive à Meridian	11:50 p.m.	1:90 a.m.
Arrive à Birmingham	12:50 p.m.	5:37 a m.
Arrive à Chattanooga	6:30 p.m.	9:30 a.m.
Arrive à Bergin	3:39 a.m.	3 02 p.m.
Arrive à Lexington	4:35 a.m.	6:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	7:30 a.m.	3:30 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et chars-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nile-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité, [illegible] système perfectionné, mécanique à double répétition, sommiers en fer, équilibrée pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son [illegible].

Accords et réparations de pianos [illegible].

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891:

Prime sur incendies	$219,882 66	
Primes maritimes	1,778 92	
Primes des rivières	3,352 33	
Total des primes	$225,013 91	
A ajouter: Primes non expirées de 1890	44,168 67	
Total		$269,182 58
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,904 50	
Moins salaires et dépenses générales	13,541 71	13,362 79
Fonds de surplus		21,490 63
Total		$306,636 19
Pertes payées— Sur risques de feu	$91,271 08	
Sur risques maritimes	2,381 56	
Sur risques de rivières	4,965 35	
	$98,630 99	
Réassurances	27,392 19	
Primes remises et commissions	55,325 16	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	12,496 17	
		394,343 88
Profits bruts		$96,292 66
Réservé pour primes non expirées	$44,650 90	
Pertes d'incendies non payées	12,862 64	
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891	10,000 00	
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892	10,000 00	
Fonds de surplus, 1891	21,490 92	$96,292 66

ACTIF

Billets pour primes	$197 15
Primes en voie de collection	26,715 73
Prêts sur nantissement	3,275 00
Prêts sur hypothèques	6,487 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	90,162 90
Stocks de banques, d'assurances et autres	84,081 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,514 84
Meubles de bureau et accessoires	4,912 14
Argent comptant et en banque	20,206 83
	$309,395 66

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	31,490 92
Réservé pour primes non expirées	44,850 20
Réservé pour pertes non payées sur incendie	13,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892	10,000 00
	$309,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

E. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. ZUBERBIER,	J. B. MEYERS,
J. J. WECKERLING,	A. G. RICKS,
J. HASSINGER,	GEO. LIEDELICH,
L. GRUNEWALD,	JOHN G. MOLL,
FRANK VATTER,	D. BERNHARDT,
J. B. MERILH,	M. VONDERBANK,
J. J. LANGLES,	EMIL WEBER,
F. W. DIELMANN,	A. THIESEN.

17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'Article 19 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890.

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 79,660 71	
A ajouter: primes non acquises pour 1889	20,006 97	
	$ 99,667 39	
A déduire: Pertes par les incendies	[illegible]	
Réassurances	6,649 24	
Primes remboursées	6,540 29	
Commission et courtage	2,266 02	
Dépenses, générales, moins escomptes et intérêts	15,065 34	$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,610 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 30	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,983 36	
Au fonds de réserve	5,952 11	
	$ 47,160 67	

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,381 16
Prêts sur dépôt de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,3,5 42
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,285 71
Primes en cours de collection	42,372 15
Meubles de bureau et accessoires	5,191 65
	$282,456 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 30
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$282,456 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, le 21e jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et dividende de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

R. H. Herberot,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Deerr,	A. H. Steward,
H. Hilermann,	Jacob Schoen,
Jno. Brewott,	J. H. Schiermann,
P. Bogue,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Zeitsch
C. Taylor Gauche,	

26janv—4 dim

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'Assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues: Sur risques d'incendie	$516,878 20	
Sur risques de rivière	16,849 67	
Sur risques de mer	8,343 65	
		$543,307 99
A ajouter: Primes non acquises de 1890		182,281 16
Total des primes		$676,489 02
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		22,789 68
Revenu total		$699,231 70
A déduire: Pertes payées— Sur risques d'incendie	$287,000 36	
Sur risques de rivières	5,644 72	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$299,292 38	
Primes remboursées et cancellations	97,027 97	
Commissions	31,555 60	
Réassurances	47,199 72	
Taxes et licences, y compris toutes les taxes arriérées	17,924 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires etc	49,964 97	
Total des déboursés		$502,965 60
Surplus		$196,256 10
Disposé— Réservé pour risques non expirés	$133,565 59	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,850 55	
Profits et pertes	12,860 96	
		$196,256 10

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir: En banques	$101,444 38	
Au bureau	3,615 10	$105,060 48
$100,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Orean[illegible]		105,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans, y compris les numéros tirés		192,000 00
$65,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		80,350 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		20,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérals)		12,885 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		30 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		125 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		625 00
Une action French Opera House Co		150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		65,731 63
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non payés	340 00
Réservé pour risques non expirés	133,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	830 96
	$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DOUBOS, notaire.
126 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, F. G. ERNST, J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nile-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.
20 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891:

Primes reçues:

Sur risques de feu	$635,636 56	
Sur risques de marine	1,754 12	
Sur risques de rivière	3,721 76	
	$641,112 43	
A ajouter, primes non acquises de 1890	56,930 00	
Primes totales	$698,042 43	
A ajouter, intérêts et profits et pertes	28,197 65	
Revenus	$910,240 08	
A déduire, pertes payées: Sur risques de feu	$107,150 29	
Sur risques de marine	1,176 72	
Sur risques de rivière	1,397 65	
Total des pertes payées	$109,723 56	
Retour de primes et cancellations		
Commissions	25,398 04	
Réassurances	35,379 53	
Taxes et Licences	23,764 00	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage	5,831 41	
	30,648 50	
Déboursés	$[illegible]	
Revenus nets	$75,611 68	
A déduire: Primes non acquises	$52,974 00	
Pertes ajustées et non ajustées	25,000 00	77,974 00
Pertes		[illegible]

ACTIF.

Argent en caisse	$ 33,353 31
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 p.c.	11,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nile-Orléans	128,260 00
$80,520 Bons à Primes de la Nile-Orléans	96,832 00
$35,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0	32,250 00
10 Actions [illegible] Ice Co.	1,150 00
Primes en voie de recouvrement	51,546 66
Prêts sur hypothèque	17,750 00
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,277 25
Meubles et installations de bureau	3,000 00
	$380,850 22

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	2,236 00
Réservé pour primes non-acquises	52,974 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées	25,000 00
	$380,212 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 14ème jour d'avril 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection et classés à la quarantaine [illegible].

Tous navires avec leurs équipages, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés en compagnie d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze, et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en coton devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuir.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'encombrer d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont aussi requis de ne pas avoir dans leurs effets des colliers, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, qu'ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de descendre à terre, surtout la nuit.

5. Les équipages doivent être faits au pouvoir d'arrimer de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses membres.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer en lieu sûr les bâtiments dans des conditions telles que la période de détention à la quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention.

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 27 décembre 1892.

COMPTOIR D'ECHANGE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'à aujourd'hui	$7,082,974 00	$989,838 00
Même temps la même semaine dernière	9,359,213 00	1,159,141 00

Monnaies américaines et étrangères et Cours du Bouillon.

[illegible]

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande continue bonne, le montant est considérable et les taux fermes.

[illegible]

CHANGE.

STERLING—94½.
Le STERLING est calme.
Commercial (60 jours)........480½@484
Traites de banques (60 jours)........486
Les FRANCS sont calmes.
Francs de commerce (60 jours)........5.20
Traites de banques (60 jours)........5.15
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme.
Traites de commerce 75c. d'esc.
Traites de banques $1 50 à prime.
Traites de banques pour collection $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

21 actions du Carrollton RR. Co........144½
$5,000 City 5s........100⅞
9 actions du Teutonia Ins. Co........119
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
25 actions [illegible] Co........44½
10 actions N O Gaslight Co........105½
20 actions N O Gaslight Co........1 5½
16 actions N. O. City & Lake RR Co........144½
20 actions du St Charles st. RR. Co........101
$5,000 New Consols........90
$1,000 Bons à prime........155⅞

Appel de 2 P. M.

$2,000 New Consols........90
25 actions [illegible] Co........44

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	....	
Bank of Commerce	10	16¾	17⅛
Canal & Banking Co	100	160¾	....
Citizens'	100	83	83½
Germania National	100	216	220
Germania Savings	100	....	
Hibernia National	100	210	....
Louisiana National	100	180	190
Metropolitan	100	170	....
Mutual National	100	100	....
N. O. National	100	748	112
People's	50	108¼	115
State National	100	135	....
Union National	100	139½	142
Whitney National	100	....	....
Southern National	100	110½	112⅞
Traders'	100	....	100
N. O. Co-operative B'k'g As.		32¼	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins.	200	45	56
Firemen's	60	....	....
Germania Ins. Co.	100	....	....
Hibernia Ins.	100	46	....
Home Ins.	100	....	....
Lafayette	50	75	....
Merchants Mutual	100	31	40
Mechanics' and Traders	100	109⅛	112
New Orleans Ins. Ass.	20	19	25
Sun Mutual Ins.	100	115	120
Southern Ins. Co.	100	90	97
Teutonia	100	119	120
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	144	146
Crescent City	100	100½	400
Canal and Claiborne	40	40	20
New Orleans City	100	142	145
Orleans	50	67½	72
St-Charles Street	100	100	102½
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	43½	44½
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co.	100	80½	85
Consumers' Ice Co.	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co.	50	....	....
Metairie Cem'y Ass.	100	....	....
N. O. Gas Light Co.	100	105½	107⅛
N. O. Waterworks Co.	100	103⅛	106
N. O. Brewing Ass.	100	99	102
N. O. Cold Storage Co.	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co.	90	25	30
Louisiana Electric Light Co.	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co.	100	....	....
St. Martin's Oil Works		....	....
Standard F'ece Ex. Co. of Chicago	10	2⅛	3⅛
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand		....	....
M. L. & B. As.		....	....
Edison Elec. Illumin'g. Co.		....	....
Takamine Ferment Co.		....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varie. Theatre		....	....
Gudage F. S. Co.	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co.		....	....
Jackson Brewery	100	98½	104
2d Mort. Ed.			
C. C. Furniture Co.		....	....
Independent Oil Works		....	....
Pelican Insurance		....	....
Jackson Coal & Coke Co.		....	....
Jackson Furniture Co.		....	....
Southern Athletic Club		....	....
Young Men's Ath. Club		....	....
N. O. & North Eastern RR		....	....
Independent Cotton Oil Bonds		....	....
Amer. Cott. Oil Deb.		....	....
Washington Artillery Bonds		....	....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)		....	....
Bons d'Etat.			
Old Louisiana 4's		90⅛	99
New Consols		90⅞	99⅛
Atchafalaya 6s		93	97½
5th District Levee B'ls		86	90
Bons de ville.			
Premiums		155¾	156⅛
Premium drawn number		200	220
Privilege on Premiums		....	....
City 4's		102⅛	....
Consolidated 6's, Oreanean		....	....
Extended 6's, Consol.		106¼	....
Extended 6's, Consol. Oreanean		106¾	....
Extended 6's		106¼	....
Extended 6's, R. R.		....	....
Extended 6's, Waterworks		....	....
Extended 6's, Park		....	....
City 6 per cent certificates		....	....
Consolidated coupons		....	....
City 5's		100⅛	100⅞
City 7's, old		104⅛	105⅛
City 7's, new		....	....
City 7's, old		....	....
Premium Funding		....	....
Kenner Reg. Bons		....	....
Bons divers.			
United States 4's		....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort.		....	....
C. St. L. & N. O. R. R. Co.		....	....
Jackson R. R. 2d mort. coup.		....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt.		....	....
Cotton Exchange Stock		....	....
Board of Trade Stock		....	....
Produce Exchange Stock		....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex.		....	....
Sugar Exchange		....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's		127	130
Morgan's L. and T. R. R. 6's		118	120
New Orleans Gas bonds		....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort.		....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort.		....	....
St-Charles Hotel Co. mort.		....	....
Crescent City RR. 1st		100	....
Crescent City RR. new		100	....
N. O. City Railroad Co. mort.		120	126
St-Charles St. RR. Co. mort.		....	....
Carrollton RR. Co. mort.		....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)		....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1906)		....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort.		....	....
N. O. Brewing Association bonds		100⅛	106
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort.		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort.		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort.		....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort.		....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort.		....	....
Cherokee mort. Bon le.		....	....
Hyten Land Company bonds		....	....
Edison Bonds		....	....
Levee & Cotton Press mort.		....	....
Cotton Exchange 1st mort.		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884		....	....
State Warrants, ordinary, 1885		....	....
State Warrants, ordinary, 1886		....	....
State Warrants, ordinary, 1887		....	....
State Warrants, ordinary, 1888		....	....
Police certificates		81½	....
School certificates		....	....
City scrip, old		....	....
City scrip, new		....	....
Jan. int. cert. on State consols		....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 99 de 1880		....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHÉ DE LA NILE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,200 balles et 1,350 à arriver.
Le marché est calme.
Les cotes tachés sont de ⅛ à ⅛c. plus bas que les autres.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	7⅜	7 11/16
Ordinary	8 1/16	8¼
Good Ordinary	8½	8 11/16
Low Middling	9⅜	9 3/16
Middling	9⅝	9 9/16
Good Middling	9⅞	9 15/16
Middling Fair	10⅛	10 7/16
Fair	11 5/16	11⅝

FUTURS.

Calme.
Janvier 9,42 à 9,50; février 9,50 à 9,52; mars 9,64 à 9,65; avril 9,71 à 9,72; mai 9,72 à 9,80; juin 9,85 à 9,87; juillet 9,91 à 9,98; août — à —; septembre — à —; octobre — à —; novembre — à —; décembre 9,45 à —.
Les ventes comprennent 46,900 balles.

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui le middling ...; à Galveston 9⅛; à Mobile 9 7/16; à Savannah 9⅝; à Charleston 9⅝; à Wilmington 9⅝ nom; à Norfolk 9 9/16; à Baltimore 10; à Boston 9⅝; à Philadelphie 10¼; à Memphis 10; à Augusta 9⅛.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.
Coton: Middling Gulf 10⅛.

FUTURS.

Stables.
Janvier 9,62 à 9,63; février 9,72 à 9,73; mars 9,86 à 9,87; avril 9,96 à 9,97; mai 10,06 à 10,07; juin 10,15 à 10,16; juillet 10,22 à 10,24; août 10,26 à 10,28; septembre — à —; octobre — à —; novembre — à —; décembre 9,55 à 9,60.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nile-Orléans depuis le 1er septembre, 965,200 balles; même temps l'année dernière, 1,467,664 balles, à tous les ports des Etats-Unis, 3,472,380 balles; même temps l'année dernière, 4,613,914 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 549,491 balles; même temps l'année dernière, 927,372 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 2,240,367 balles; même temps l'année dernière, 2,947,209 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 361,140 balles; même temps l'année dernière, 431,949 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 1,156,707 balles; même temps l'année dernière, 1,311 665 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Jour férié.
Coton—pour le Middling American.

FUTURS.

MARCHÉ DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Coton—[illegible] pour l'Ordinaire (sur place), 56 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 62½ fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calme.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛ à ⅛c plus élevé par livre pour le sucre, et 2 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Fort.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Stable.

[illegible]

MELASSE—OPEN KETTLE—Fort.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Fort.

[illegible]

SIROP NOUVEAU—25 à 28.

RIZ.

(Au Board of Trade.)

RIZ SUALE—Calme.

[illegible]

RIZ BRUT—Stable.
Côtes du riz brut:
Honduras stable $1 50 à 3 00.
Caroline stable $1 50 à 2 65.
RIZ POLI—$15 00 à 16 00.
SON—$6 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $3 70 à 3 80; extra fancy $3 35 à 3 40, fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$ — à 2 15.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $3 90 à 4⅛ le baril, extra fancy $3 55 à 3 65; fancy $3 35 à 3 45; Minnesota flour, bakers 4⅛ à 4¾, Straights 4⅛ à 4¾, patents 4⅜.
FARINE DE MAIS—$2 40 à 2 50.
CREAM MEAL—Choice $2 50.
GRITS—$3 00.
HOMINY—$3 25 à — le baril.
FARINE DE SEIGLE—$5 00.
OAT MEAL—$6 00 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 49 à 50 pour le blanc, — à 49 pour le mêlé et 50 à 51 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest 40 à 41; No 1 — à 42; Red Rust Proof Oats 38 à 40.
SON—77½ à 92½c.
FOIN—Prime $14 00 à 15 50; Choice $16 00 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
NOUVEAU MESS PORK—16⅛ à 16 25.
VIANDES SALÉES SECHES — Epaules 7⅝ à —, short rib sides 9 à —; long clear sides — à 9, short clear sides — à 9⅛.
BACON—Epaules 8⅛ à —; short rib sides 9⅝ à —; long clear sides 9⅞ à —; short clear sides 9⅞ à —.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, — à 8⅛; prime steam — à 11⅛.
JAMBON—12½ à 13.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros. Les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ⅛c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jambons—Pork, bbls—Pig pork $16 60 à 16 25, family pork $16 00 à 16 25; prime mess $16 00 à 16 25; extra prime et rump pork $15 50 à 15 75.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 8⅝ à 9c.; Boston-cut shoulders 8⅝ à 9c.; Picnic hams 8⅝ à 9c; breakfast bacon 12 à 12⅛c; hams 12 à 13c.
Bœuf—Extra plate $9¼ à 10 le baril.

EPICERIES.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Est $10 00 à — par ton.
Farine de graine de coton au dépôt à $21.50 par short ton, pour l'exportation $22 50 f. o. b.
Oil cake—$22 50 à — pour l'exportation f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros et pour l'exportation)—Prime crude 26c.; in bulk 24c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché.
Bagging — 2½-pound à 7⅛c. par yard, 2-pound 6⅛c. 1⅞-pound [illegible]. Western 1⅞-pound 6c. par yard, 2-pound 5⅞c, 1¾-pound 5⅛c.
Twine—Jute 7⅛ à 7⅜ la livre; Hemp 12⅛.
COTTON TIES—Arrow 95c à — le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 2c. de plus par livre.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

Ces cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands détaillants 15 à 25c. de plus par baril et ⅛ à ⅛c. par livre ou lots.)
POMMES DE TERRE — De l'Ouest $2 25 à 2 75 par baril.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 25 à 1 50.
YAMS—$1 75 à 2 00.
OIGNONS—De l'Ouest $3 00 à 3 50 le baril.
AIL—Italien 65 à 75c. par mesure double.
TOMATES—$2 00 par boisseau.
CHOUX—Home Grown $2 00 à 2 25 par cent.
CHOUCROUTE—De St Louis $7 00 à 8 00.
HARICOTS—Choice Northern med. à 2½c. Northern red kidney choice à 5⅛; white kidney 2, pois verts 2⅛.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 25 à 5 00 la douzaine; poulets $1 50 à 3 00; canards $2 75 à 3 50; oies $5 50 à 6 25; dindes $12 00 à 14 00.
Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $1 25 à 2 50; canards $3 00 à 3 25; oies $4 50 à 5 00; dindes $12 00 à 15 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 17⅛ à 18; ceux de la Louisiane 18 à 19.
SUIF—4⅛c. la livre pour celui de la ville, do. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 23c. la livre.
LAINE—Burry 11 à 15c. la livre; Louisiane clear, coupe de printemps 18 à 19c., coupe d'automne 17 à 18c.; clear lake 20 à 21c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c., steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 30 livres 4c.; peaux de veau 20c. pièce; grub selection 3c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 2⅛c; dry flint 5; dry salted do. la livre.
PELLETERIE—Otter 50c. à $5 50; castor 5 à 50c. pièce; raccoon 5 à 50c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 30c. pièce, chèvre 10 à 25c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2⅛c. la livre; grise 1⅛ à 2c.; noire 2 à 2⅛c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à do pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 50 à 6 00 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D E $1 07½ à —; F $1 10½; G $1 12½; H $1 35; I $1 70; K $2 35; M $2 10; N $2 25; W G $2 95; W W $2 95. Essence de térébenthine 33 à —; gallon 2c. de plus le gallon.
TONNELLERIE—Barils de mélasse $1 35; demi-barils de mélasse 75 à 80c; hogs 85c. Boucauts de sucre $2 60; barils de sucre 39 à 41c.; barils à riz 35 à 40c. Cypress bbls staves $15 par 1000; cypress hhd staves $24 00 par 1000; bbls poles $18 par 1000, hhd poles $36 par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland $3 à 20c le baril; famille 50c. le baril, $6 00 la tonne; anthracite $9 00 à 9 50 la ton., bateaux 40c.; steamers $3 50 à 3 80 la tonne.
ALABAMA—Par baril Cerona 50c.; Cerona stump coal 45c.; Cerona nut coal 35c., splint coal 45c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, par 1,000 feet—
Timber No 1 10c per linear foo.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Gras, par livre, gross	3⅛@	3⅛
Commun to fair	2 @	2⅛
Mississippi, Alabama, etc., chez, par livre	1⅛@	2
Une qualité, par tête	$10 00	@14 00
Vaches communes et vieilles	7 00	@ 9 00
Veaux—1re qualité, par tête	6 00	@ 8 00
2me qualité	5 00	@ 6 00
Yearlings—1e qualité, par tête	8 00	@10 00
2me qualité	6 00	@ 8 00
Porcs—Corn fed Western, par livre gross	5 @	5⅛
Pair Ouachita	4⅛@	5
Moutons—Choice, par tête	3 00	@ 3 00
Fair, par tête	1 00	@ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00	@40 00
2me qualité, par tête	20 00	@30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	160@180
Mulets, qualité moyenne	140@160
Mulets pour coton	75@110
Mulets communs	40@ 70
Bons mulets de ville	225@250

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 106 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente: Sur risques d'incendie	$133,094 45	
Sur risques maritimes	2,667 36	
Sur risques de rivières	1,861 61	
Total		$137,623 32
Moins—Primes non acquises		49,190 00
		$88,433 32
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,605 26	
Compte de loyer	37,358 75	$41,964 01
		$130,397 33
Pertes payées: Sur risques de feu	$60,968 79	
Sur risques maritimes	313 56	
Sur risques de rivières	205 39	
Pertes totales	$61 397 75	
Primes rendues	34,773 73	
Réassurances	3,941 85	
Dépenses	18 330 00	
Taxes	9,190 31	
Honoraires d'avocat	340 00	
Compte de courtage	1,703 12	37,977 10 — 64,795 24
		$65 [illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets remboursables	$26,044 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	17,773 84
Primes en cours de collection	13,872 22
Propriétés foncières	174,487 00
Argent comptant	23,872 34
Certificats 6 0/0 de ville, (valeur du marché)	26,520 00
Actions de banques (valeur du marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,250 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,800 00
Bons à primes valeur du marché)	3,950 00
Avances sur l'habitation Ouvrier	5,964 81
Librairie et meubles de Bureau	3,000 00
Jugements	600 00
	$300,756 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.

JAS FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	John M. Baldwin
Aristide Hopkins,	W. H. Bofinger,
Jos. A. Shakspeare,	Jayme Wood
Henry C. Roecker,	Paul Capdevielle,
M. W. Smith,	J S. Zacharie,
	A. Eiques.

Etat de situation

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,151,069 99
Surtirages, garantis et non garantis		783,218 60
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc.		319,997 22
Dû par des agents de réserve approuvés		208,256 11
Dû par d'autres banques nationales		40,065 65
Dû par des banques d'Etat et banquiers		36,992 75
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		14,616 41
Prime sur les bons des Etats-Unis		5,500 00
Balances pour le Comptoir d'Echange	311,921 46	
Billets d'autres banques	10,136 00	
Papier fractionnel courant, nickels, et cents	300 77	
Espèces	66,101 50	
Billets légal tender	31,242 00	330,702 67
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$3,472,154 56

PASSIF.

Fonds-capital payé		$600,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		50,000 22
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dividendes non-payés		6,017 19
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,082,973 12	
Certificats de demande de dépôts	6,436 00	
Chèques certifiés	100 00	
Dû à d'autres banques nationales	64,094 80	
Dû à des banques d'Etat et des banquiers étrangers	532,706 01	1,686,277 62
Notes et billets ré-escomptés		50,000 00
Total		$3,472,154 56

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, A. LABARTHE, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le bilan qui précède est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

A LABARTHE, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi, ce 5me jour d'octobre, 1892.

N. B. TRIST, Notaire.

Correct—Attesté: JONAS H LEVY, S. CHALARON, JULES A. BLANC, Directeurs.

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.

26 oct—an et dim

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

30 sept—1 an sans dim

FEUILLETON.

No 11. Commencé le 16 décembre.

Jacques l'Honneur.

—PAR—

Léon Saxie et Georges Grison.

PREMIÈRE PARTIE.

LE CRIME DE LA RUE LAFFITTE

X

SILENCE!

(Suite.)

—Réponds, tu ne reconnais voix! Réponds! Dis donc que cette voix n'était pas la mienne, puisque ce n'était pas moi qui étais là......

Tu dormais et le souvenir de ma voix était dans tes oreilles comme mon image dans tes yeux. Voilà ton erreur. Dis-le! dis-le!

Baptistin tenait détournée sa tête du jeune homme qui le suppliait. Il ne répondait pas.

Jacques, au désespoir, comprenant la gravité de ce silence et ne pouvant le faire rompre au vieillard, s'était laissé tomber à ses genoux et lui avait pris les mains, il l'attirait à lui, lui parlait tout près, cherchant de ses yeux son regard qui l'évitait avec douleur.

—Tu ne m'as pas vu!.... tu ne m'as pas entendu!.... mais parle, je t'en conjure, tu me vois à tes genoux, tu me vois pleurer, mon bon Baptistin.... au nom de ma mère.... de ma sœur Zénotte qui t'aime tant, parle, c'est ma vie,... c'est la leur que tu tiens en ce moment.

Mais le vieux Baptistin se taisait, il ne faisait que verser de grosses larmes.

Il ne voulait pas répondre, on le voyait bien.

Dire que ce n'était pas Jacques Varlay, dont il avait reconnu la voix, c'était mentir.

Dire que c'était lui c'était l'accuser.

Et le vieillard souffrait de ce silence que son cœur lui commandait.

Et ce silence, c'était la condamnation de ce jeune homme.

Jacques Varlay en était comme anéanti.

M. Jarilot voulut faire cesser cette pénible scène.

—Admettons, dit-il, que ce n'est pas votre voix qu'a reconnue Baptistin. Ce ne peut cependant être un autre que vous. Le chien eût aboyé après un étranger. C'est donc quelqu'un de la maison qui était là.... Or vous, Maurice Bertin et M. de Montgerbois connaissiez seuls le dépôt.

—Pardon, fit le marquis, mais je jouais avec le commandant pendant que le drame s'accomplissait et du reste je ne connais pas le secret de la caisse.

—C'est juste, répondit le chef de la sûreté. Il ne nous reste plus que Maurice Bertin.

A ce mot Jacques Varlay qui était resté à genoux immobile dans sa prostration se redressa soudain.

—Maurice!...... s'écria-t-il.

Il fit deux pas vers le fils du banquier.

Il allait parler,..... Mais il s'arrêta comme si une parole retenue dans sa gorge trop contractée l'eût étouffé.

Il eut un haut-le-corps, regarda les yeux pleins de fièvre Maurice Bertin, se retourna vers M. Jarilot et machinalement, tout d'un coup, comme il s'était élancé en avant tout à l'heure, il recula, comme si Maurice ou le magistrat lui eût fait peur.

—Ah! s'écria-t-il, malheur sur moi! Pauvre mère!

Dans un mouvement de désespoir, de douleur, de rage ou quelque sorte, il porte vivement la main à sa tête, ses doigts d'un geste convulsif saisirent une touffe de cheveux.

Pour ne pas parler, pour que dans un moment de faiblesse, les hommes les plus énergiques n'en sont pas exempts, le secret qui étouffait sa gorge ne pût sortir de sa bouche, il mordit cruellement ses lèvres décolorées par la fièvre.

Ses dents saines et blanches s'enfoncèrent profondément dans sa chair.

Avec un peu d'écume, un filet de sang filtra aux deux coins de sa bouche.

Il pâlit et chancela.

—Monsieur Varlay, fit M. Jarilot avec inquiétude.

Mais le malheureux était tombé brusquement dans un fauteuil.

Il avait perdu connaissance.

—Etrange! fit à demi-voix le chef de la sûreté.

—Etrange!..... répondit comme un écho le brigadier Savignol.

XI

POURQUOI SE TAIRE?

Pendant qu'on s'empressait autour du caissier, chacun se sentant attiré vers ce jeune homme qui paraissait tant souffrir, Maurice Bertin s'avança vers M. Jarilot.

Le fils du banquier était livide et c'est avec contrainte, difficulté qu'il parvint à s'exprimer.

—Monsieur, dit-il au chef de la sûreté, le malaise subit de l'employé de mon père, en prononçant mon nom, pourrait donner naissance à de mauvaises suppositions. Je tiens pour mon honneur présent, pour ma tranquillité absolue à l'avenir, que vous fassiez bien établir par tous les témoignages possibles que de toute la soirée je n'ai pas quitté le bal.

—Rassurez-vous, monsieur, lui répondit le magistrat, mon enquête est très précise sur ce point.

—Dit-elle bien aussi, demanda le marquis, qu'à l'heure où le deuil entrait dans cette maison, je jouais avec le commandant Castillac?

—C'est aussi consigné.... Je n'ai plus affaire avec vous, messieurs. Vous pouvez vous retirer.

—Vous aussi, mon ami, dit-il à Baptistin.

Les deux jeunes gens et le vieux domestique sortirent.

M. Jarilot, Savignol et les agents demeurèrent seuls avec Jacques Varlay......

Un valet de pied portant un crêpe à la manche de sa livrée parut et vint annoncer au chef de la sûreté que M. Castillac venait d'arriver et demandait à être introduit.

—J'ai justement besoin de son concours, dit M. Jarilot.

M. Castillac entra presque aussitôt.

—J'ai bien l'honneur de vous saluer! fit-il dès la porte: Hé là, capé de Dious, j'ai eu tort hier soir de dire que mes billets m'embarrassaient.... une âme complaisante m'a enlevé mon souci et mon argent.

—Le voici, répondit le chef de la sûreté en désignant le caissier.

—Où ça?.... fit le commandant en cherchant ailleurs du regard.

—Là.... M. Varlay.

—M. Varlay! s'écria le marin avec les signes du plus grand étonnement....

Puis se remettant et haussant les épaules:

—Ce n'est pas lui, dit-il carrément.

—Cependant....

—Il n'y a pas de cependant, tonnerre de bâbord!.... Je sais bien ce que je dis, mille dious! et je vous dis que ce n'est pas lui!......

—Toutes les preuves relevées sont contre lui.

—Il fallait les laisser par terre ces preuves et ne pas les relever attendu qu'elles ne valent rien du tout, mon bon!.....

—Je vous ferai observer que je suis le chef de la Sûreté et que......

—Et moi je suis le commandant Antonin Castillac, de la Compagnie Océanique, de Bordeaux. J'ai bien l'honneur de vous saluer! Or c'est à moi qu'on a volé les huit cent mille francs. Je suis le plus intéressé dans la question, ici, n'est ce pas? Hé bien, je vous le dis encore, mon cher monsieur de la Sûreté, vous vous trompez sûrement, voilà! Je suis le volé et M. Varlay n'est pas mon voleur.

—Une seule preuve va vous convaincre de sa culpabilité.

—Voyons un peu cette preuve?

—J'ai ramassé, sur le théâtre du crime, la clé de la caisse appartenant à M. Varlay.

—Elle ne prouve rien, votre preuve.... Une clef ça se perd facilement! J'en ai perdu, moi qui vous parle, des cargaisons, et je ne suis pas un criminel pour cela, je vous prie de le croire.

—Mais vous ne les perdiez pas près d'une caisse pillée, à deux pas d'un homme assassiné.

—Sans doute, mais ça aurait très bien pu m'arriver.

—M. Varlay nous a affirmé que cette clef ne le quittait jamais.

—Raison de plus pour qu'il l'ait bien gardée hier soir. Qui vous dit que cette clef, qui vous fait accuser ce jeune homme, on ne la lui a pas volée, à lui; et qu'elle n'a pas été mise exprès là, sur ce que vous appelez le théâtre du crime, pour faire croire que c'est lui, M. Varlay, qui a fait le coup?

—Ce n'est pas admissible...., M. Varlay avait encore sa clef hier soir.

—Alors, c'est hier soir qu'on la lui a volée. Croyez-moi, c'est un truc de coquin, tout bonnement.... Pendant que vous perdez votre temps avec ce malheureux jeune homme, les gredins se tirent des pieds avec mes bon, billets de banque en se moquant de vous.

—Vous le croyez vraiment?

—Si je le crois, mille dious!.... J'en suis aussi certain que nous sommes tous deux là.

—Et le chien qui n'a pas aboyé?

—Eh bien! ce chien est comme tous les autres chiens. Il aboie après les étrangers. Mais Maurice et le marquis connaissaient aussi le dépôt, ils savent également ouvrir la caisse, et Maurice et le marquis étant de la maison, le chien n'aurait pas non plus aboyé pour eux. Vous devriez faire attention à cela, mille dious!

Et s'approchant de M. Jarilot, le commandant poursuivit:

—Ecoutez, monsieur le chef de la Sûreté, vous devez bien savoir votre métier; mais moi je suis un vieux loup de mer. J'ai vu des coquins de toutes les couleurs, sous tous les climats.... je me connais donc un peu dans la marchandise, capé de dious! Croyez-moi, ce jeune homme est innocent. Mon [illegible] habitué à deviner ou [illegible] d'autres [illegible] celui qui [illegible]. Soyez sûr que je ne me trompe pas. Avant de retenir Jacques Varlay prendre que vous feriez bien d'interroger à fond les deux autres.

—Les deux autres?

—Le marquis et son camarade Maurice. Ce marquis, je ne le gobe qu'à demi, moi!....

—Ah! fit M. Jarilot, étonné. Qu'en pensez-vous?

—Je ne pense rien pour le moment, mais vous savez que j'ai du nez, et la brise a beau faire la douce et la gentille, je pare toujours ma voile en prévision du coup de vent. Voilà mon avis. Quant à Maurice......

—Maurice Bertin?

—C'est un chenapan fini. Son père m'a raconté quelques petits tours de sa façon pour les cartes, et tout le train-train de la noce.

—Vraiment?...

—Eh! oui. Ça ne vaut pas cher, ces gandins-là. Tenez, lui et le marquis ficelés ensemble, je ne donnerais pas cinquante centimes du paquet.

—Je mettrai vos observations à profit.

—Vous aurez raison, affirma avec sa bonne foi méridionale le bouillant commandant.

—Mais, acheva M. Jarilot, comme jusqu'à présent toutes les preuves recueillies sont à la charge de M. Varlay, je suis forcé, bien qu'à regret, croyez-le, de maintenir son arrestation.

—C'est bon, remplissez votre devoir. Mais je vous promets, tonnerre de tous les bâbords, qu'il ne sera pas longtemps votre prisonnier. Foi de Castillac!....

Pendant ce dialogue entre le commandant et M. Jarilot, Jacques Varlay était peu à peu revenu à lui.

Cette faiblesse m'a fortement surpris, dit M. Jarilot, chez ce jeune homme qui me paraît être doué d'une énergie peu commune.

—Moi, ça prend les plus vaillants au contraire, ces attaques là. C'est le cœur qui est trop secoué. Je connais ça. J'ai eu un amiral de cette nature-là. Pendant la guerre, il était en pleine bataille aussi calme que vous devant votre bureau.... Un obus lui a enlevé le mollet de la jambe.... Il se contenta de fumer un [illegible] comme si [illegible] n'avions [illegible]. On lui fit l'amputation [illegible] qu'il lui [illegible] c'est agréable le grincement d'une scie surtout quand c'est dans vous-même qu'elle grince!... —Il regardait le major qui le découpait aussi tranquillement que s'il s'agissait d'un autre....

Il fumait sa pipe. C'est moi qui l'avait bourrée.

Six mois après, la guerre finie, en rentrant chez lui, il apprend que son fils vient de mourir du croup.

Cette fois, mon amiral ne jura pas.... Il était mort!......

Hé bien! voyez-vous, monsieur le chef de la Sûreté, ce garçon-là me rappelle mon amiral. C'est fort, c'est vaillant, mais le cœur est trop sensible!.......

Jacques Varlay était maintenant revenu tout à fait de sa faiblesse.

Il ne pensa point par cette crise de larmes abondantes qui succède généralement à ces sortes de syncopes. Mais son émotion interne se traduisait aux mouvements fébriles qui lui secouaient fréquemment tout le corps.

—Allons, mon ami, lui dit le commandant qui s'était affectueusement approché de lui.... Courage!

Une lueur de joie brilla dans les yeux du jeune homme.

—Commandant! s'écria-t-il joyeux! Enfin, voilà un ami près de moi.

—Et un ami sur lequel on peut compter, mille dious!

—Oui, merci, répondit le jeune homme je sais combien votre cœur est bon.

—Et ma tête est dure!.... J'y ai mis dans cette tête de vous aider à prouver votre innocence. Parlez, je suis là.

—Je n'ai plus rien à dire.

—Comment plus rien!....

—Je vous jure par ce que j'ai de plus cher ici-bas, ma mère, ma sœur, que je n'ai plus rien à dire.

—S'il en est ainsi, mon bon ami, [illegible] valeur, au [illegible]

[illegible]

—Merci, commandant, mais je n'ai plus rien à dire.

Et se levant, il s'adressa au chef de la sûreté:

—Je suis prêt à vous suivre, monsieur, dit il d'un ton ferme.

—Commandant, voulez-vous me donner encore une fois la main?

—Mille fois, mordious, répondit le commandant en lui tendant ses bonnes et larges mains toutes grandes ouvertes.

—Merci.... Votre étreinte m'a rendu plus fort pour remplir le devoir sacré qui m'incombe maintenant.

—Il n'y a pas de devoir sacré qui tienne ici, fit le pétulant Méridional. Quand on est innocent on ne se laisse pas condamner sans crier!...

Jacques Varlay ne répondit pas....il se contenta de serrer plus fort les mains du commandant.

—Maintenant, je n'ai plus qu'à vous suivre, dit-il à M. Jarilot.

Et il reprit la place qu'il avait tout à l'heure entre les agents.

XII

DEVANT LE MORT.

On le conduisit dans la chambre de M. Bertin qui faisait suite au petit salon, où tout à l'heure nous avons vu Maurice, Jeanne, Mme Bertin et le marquis de Montgerbois, quand M. Jarilot vint les interroger.

Le cadavre du banquier venait d'être déposé sur le lit tout tendu de noir.

On avait tiré les lourds rideaux des croisées, pour que la clarté du jour ne pût entrer et que seule la pâle lueur des cierges brûlât, qui sur une table, près d'un rameau de buis baignant dans une coupe d'argent ciselé, formaient une chapelle ardente, éclairât d'une lumière [illegible] cette chambre de deuil.

[illegible]

Bertin assis dans un fauteuil pleurait aussi.

Les domestiques et les employés de la banque se tenaient respectueusement près de la porte de la chambre. Ils venaient là pour rendre un dernier hommage à leur maître, à leur chef, qui pour eux s'était montré bon et généreux.

Mme Bertin n'avait pas voulu entrer dans la chambre funèbre.... elle était restée dans le petit salon accompagnée du marquis de Montgerbois, et pour la centième fois elle recommençait ses imprécations contre Jacques Varlay.

M. Jarilot fit prier les sœurs de charité, Jeanne et Maurice de se retirer un moment pour lui permettre de confronter Jacques Varlay avec le cadavre.

Jeanne et Maurice allèrent rejoindre leur mère.

Jacques Varlay entra.... il avait M. Jarilot d'un côté, le brigadier Savignol de l'autre.

Le brigadier prit l'un des flambeaux et alla éclairer de toute sa lumière le visage du banquier.

M. Jarilot fit faire au caissier un circuit dans la chambre de telle sorte que lorsqu'il se retournerait ses yeux tombassent tout à coup sur le cadavre.

M. Bertin lui apparaîtrait comme une vision subite, effroyable.

Le chef de la sûreté, quand il fut bien devant le lit, juste en face de la figure du banquier, fit vivement retourner Jacques Varlay.

—Voilà M. Bertin, dit-il.

Il ne quitta pas des yeux le visage du jeune homme.

C'était la dernière épreuve sur laquelle il comptait pour se convaincre définitivement de l'innocence ou de la culpabilité de Jacques Varlay.

Le jeune homme aurait pu se dominer, mais Jacques [illegible] pour [illegible] comme il l'avait [illegible]

[illegible]

(à continuer.)